

**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)  
2020/878

Date de révision: 3/02/2023

**CERAMIC GREY TUBE en POT**

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit:** CERAMIC GREY TUBE en POT

**Code:** E100210 – E100211 – E100212

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

**Spec. d'usage industriel/professionnel:** Industriel. Réservé à un usage professionnel.

**Utilisations déconseillées:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur:** MULTITASK INDUSTRIES  
KARNEMELKSTRAAT 12  
9060 ZELZATE / BELGIUM  
TELEPHONE: +32 (0)9 282 43 61  
TELEFAX: +32 (0)9 337 04 96  
SITE INTERNET: [www.multitaskindustries.be](http://www.multitaskindustries.be)  
EMAIL: [info@multitaskindustries.be](mailto:info@multitaskindustries.be)

**Secteur informatif:**

**Informations techniques:** [info@multitaskindustries.be](mailto:info@multitaskindustries.be)

**1.4 Téléphone en cas d'urgence:** Centre antipoison (Bruxelles): +32 70 245 245

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)**

Non classé.

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

**2.2 Eléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)**

Étiquetage non applicable.

**2.3 Autres dangers**

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH. Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)  
2020/878

Date de révision: 3/02/2023

**CERAMIC GREY TUBE en POT**

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Non applicable.

#### 3.2 Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Premiers soins général:** Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Premiers soins après inhalation:** Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

**Premiers soins après contact avec la peau:** Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

**Premiers soins après contact oculaire:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

**Premiers soins après ingestion:** Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes/effets:** Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

**Agents d'extinction non appropriés:** Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

**Protection en cas d'incendie:** Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)  
2020/878

Date de révision: 3/02/2023

**CERAMIC GREY TUBE en POT**

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour les non-secouristes

**Procédures d'urgence:** Eloigner le personnel superflu.

#### Pour les secouristes

**Equipement de protection:** Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

**Procédures d'urgence:** Aérer la zone.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Procédés de nettoyage:** Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage:** Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

**Produits incompatibles:** Bases fortes. Acides forts.

**Matières incompatibles:** Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Procédures de suivi recommandées:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Contaminants atmosphériques formés:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

**DNEL et PNEC:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Bande de contrôle:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)  
2020/878

Date de révision: 3/02/2023

**CERAMIC GREY TUBE en POT**

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

### Équipements de protection individuelle

**Équipements de protection individuelle:** Eviter toute exposition inutile.

**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:**



### Protection des yeux et du visage

**Protection oculaire:** Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

### Protection de la peau

**Protection de la peau et du corps:** Vêtements de protection.

**Protection des mains:** Protection obligatoire des mains (gants de protection). Porter des gants de protection.

**Protection des voies respiratoires:** Porter un masque approprié.

**Protection contre les risques thermiques:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Autres informations:** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique:</b>	Liquide.
<b>Apparence:</b>	Pâte.
<b>Couleur:</b>	Gris(e).
<b>Odeur:</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif:</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion:</b>	Pas disponible.
<b>Point de congélation:</b>	Pas disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité:</b>	Ininflammable.
<b>Limite inférieure d'explosion:</b>	Pas disponible.
<b>Limite supérieure d'explosion:</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Pas disponible.
<b>pH:</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité, cinématique:</b>	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s
<b>Solubilité:</b>	Pas disponible.

**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)  
2020/878

Date de révision: 3/02/2023

**CERAMIC GREY TUBE en POT**

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow):</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur à 50°C:</b>	Pas disponible.
<b>Masse volumique:</b>	1,08 – 1,18 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative:</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative de vapeur à 20 °C:</b>	Pas disponible.
<b>Caractéristique d'une particule:</b>	Non applicable.

### 9.2 Autres informations

**Informations concernant les classes de danger physique:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Autres caractéristiques de sécurité:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

Non établi.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4 Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Bases forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

**Toxicité aiguë (orale):** Non classé.

**Toxicité aiguë (cutanée):** Non classé.

**Toxicité aiguë (inhalation):** Non classé.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)  
2020/878

Date de révision: 3/02/2023

<b>CERAMIC GREY TUBE en POT</b>
---------------------------------

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:** Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:** Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:** Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:** Non classé.

Indications complémentaires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>CERAMIC GREY TUBE en POT</b>	
Viscosité, cinématique	Aérosol

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien:** Pas d'informations complémentaires disponibles.

### Autres informations

**Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë):** Non classé.

**Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique):** Non classé.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Non établi.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)  
2020/878

Date de révision: 3/02/2023

**CERAMIC GREY TUBE en POT**

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Indications complémentaires:** Éviter le rejet dans l'environnement.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations pour le traitement du produit/emballage:** Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**Ecologie - déchets:** Éviter le rejet dans l'environnement.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

En conformité avec ADR/ IMDG/ IATA/ ADN/ RID

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé pour le transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé.

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé.

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Transport par voie terrestre**

Non réglementé.

**Transport maritime**

Non réglementé.

**Transport aérien**

Non réglementé.

**Transport par voie fluviale**

Non réglementé.

**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)  
2020/878

Date de révision: 3/02/2023

**CERAMIC GREY TUBE en POT**

**Transport ferroviaire**

Non réglementé.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations UE**

*Annexe XVII de REACH (Liste de restriction):* Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction).

*Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation):* Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation).

*Liste candidate REACH (SVHC):* Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH.

*Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause):* Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

*Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants):* Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

*Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009):* Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone).

*Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148):* Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

*Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004):* Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

**Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:**

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

CE50: Concentration médiane effective.

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

**Fiche de données de sécurité**  
**conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE)**  
**2020/878**

Date de révision: 3/02/2023

**CERAMIC GREY TUBE en POT**

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008.  
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
DNEL: Dose dérivée sans effet.  
DPD: Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses.  
DSD: Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses.  
EN: Norme européenne.  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë.  
FBC: Facteur de bioconcentration.  
FDS: Fiche de Données de Sécurité.  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
LD50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).  
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
N° CAS: Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service.  
N° CE: Numéro de la Communauté européenne.  
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
NOEC: Concentration sans effet observé.  
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques.  
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.  
PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.  
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006.  
RID: Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.  
STP: Station d'épuration.  
TLM: Tolérance limite médiane.  
VLB: Valeur limite biologique.  
VLE: Limite d'exposition professionnelle.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
WGK: Classe de pollution des eaux.

**Sources des données:**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

**La classification respecte:** ATP 12

LE REJET DE LA RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette MSDS proviennent de sources que nous croyons fiable. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage ou l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peut-être au-delà de notre connaissance. Pour ces raisons entre autres, nous ne faisons pas responsabilité pour la perte, dommage ou dépense qui a rejeté toute façon, peut résulter d'une manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit. Ce document a été préparé, et ne peut être utilisé pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, il est possible que le code de l'information n'est pas applicable.